Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-10-15-14 | Images en bibliothèques - Adhésion
Sur le rapport de Madame Anne-Emilie Ravache

Nombre de conseiller·es en exercice : 35
Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 25
Date de convocation : 9 octobre 2026

L'An deux mille vingt-six, le 15 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :
Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Bechec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Robin Durand, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :
Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Raja Abidi donne pouvoir à Madame Alia Cheikh, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Bechec, Madame Laetitia Dos Santos donne pouvoir à Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Kotchy Degbeu donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Didier Quint.

Etaient excusé·es :
Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :
Monsieur Mathieu Vilela

Exposé des motifs :

PP4-A : "Se passionner et s'épanouir" / Agent et élus

L'association "Images en bibliothèques" est un réseau de médiathèques publiques et de structures culturelles et sociales qui promeut les droits culturels en matière de cinéma et d'audiovisuel.

L'association agit dans les domaines de la formation, de la valorisation des œuvres, du soutien à la programmation, à la diffusion et de la prospective sur les évolutions du métier et du secteur.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :
- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L2122 CGCT et L2131-11,
- Les statuts de l'association Image en bibliothèques

Considérant que :
- L'association accompagne les professionnels des bibliothèque dans leurs projets de diffusion de films, de médiation et d'éducation aux images,
- L'adhésion à Images en bibliothèques permet de bénéficier d'un réseau professionnel favorisant la mutualisation des expériences, des connaissances et des ressources dans le domaine de l'audiovisuel,
- L'association propose notamment des ressources professionnelles, des formations, des actions de programmation et de médiation ainsi que des dispositifs permettant de valoriser les œuvres cinématographiques et audiovisuelles,
- Cette adhésion permettra au personnel d'accéder aux ressources et aux actions proposées par l'association et de développer les projets liés au cinéma et à l'éducation aux images au sein des établissements,
- Il apparaît opportun pour la commune de soutenir le développement de l'offre audiovisuelle et des actions de médiation culturelle proposées par les médiathèques,

Décide :
- D'approuver l'adhésion de l'association Images en bibliothèques.
- D'autoriser Monsieur le maire à procéder au paiement des cotisations annuelles (175 € pour 2026).
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

Précise que :

- Les dépenses seront imputées au budget prévu à cette effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse	Monsieur Mathieu Vilela
Maire	Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire
Réception en préfecture : 16/10/2026
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20261015-lmc145383-DE-1-1
Affiché ou notifié le 20 octobre 2026